



### **FOOTBALL LOISIR : Pourquoi cette offre de pratique ?**

La mise en place de ce critérium Loisir répond à la demande de certains licenciés ne souhaitant plus pratiquer le week-end

*Des joueurs* souhaitent également pratiquer avec moins de pression, avec un état d'esprit plus cool

C'est aussi une solution pour les clubs ne pouvant faire jouer tous leurs licenciés le week-end

Il peut *également* remplacer efficacement une séance d'entraînement pour les joueurs peu enclin à participer aux entraînements

Enfin, ce critérium peut permettre à des joueurs de jouer plus (match la semaine et le week-end)

### **Ce critérium Loisir est ouvert à tous**

*Ouvert à tous, du moment que :*

- *L'équipe et chaque joueur constituant votre équipe soient dans l'esprit Loisir (cool, hors compétition...)*
- *Chaque joueur soit titulaire d'une licence Foot Libre ou Loisir*

### **Ce critérium répond aussi à une offre de compétition beaucoup plus souple pour les clubs**

La compétition n'est pas le but ultime de ce critérium : il s'agit d'une pratique loisir sans montée/descente ~~en fin d'année~~, *sans champion*

### **Article 1 : Commission d'organisation**

*Le critérium Loisir est géré par la Section « Foot Loisir et Vétérans »*

### **Article 2 : Engagement**

Tous les clubs du District de Football Doubs -Territoire de Belfort peuvent s'engager dans le critérium Loisir, *sous réserve de l'accord préalable de la section « Foot Loisir et Vétérans »*

Engagement via Foot-clubs ; les clubs pourront inscrire une ou plusieurs équipes

Les ententes sont possibles

Le droit d'engagement est fixé à 40 euros par phase et 60 euros par saison.

Il sera débité sur le compte des clubs. Il est nécessaire de se réinscrire pour participer à la phase printemps qui se déroule entre fin mars et mi-juin.

*Lors de son engagement, chaque équipe :*

- *Désigne un référent "Foot Loisir" avec son adresse mail et son numéro de téléphone*
- *Précise le terrain pour les matchs à domicile*
- *Précise le jour et l'horaire pour les matchs à domicile*
- *Précise ses couleurs*
- *S'engage à organiser un pot d'après match*

### Article 3 : Installations sportives

Les clubs inscrits devront disposer d'un terrain éclairé.

*Ponctuellement et exceptionnellement, en cas d'indisponibilité des installations, le club accueillant devra proposer un autre créneau à son adversaire, sans que l'acceptation par l'adversaire soit automatique*

*Pour les clubs souhaitant participer au Critérium Loisir et qui ne dispose pas de terrain, la Section « Foot Loisir et Vétérans » peut accepter leur engagement.*

*Dans ce cas, l'équipe ne jouera qu'à l'extérieur, chez son adversaire aux jours et heures officialisés par celui-ci.*

*Cet aménagement pourra toutefois être refusé si la Section « Foot Loisir et Vétérans » considère qu'il est impossible d'accepter, faute des conditions requises (trop d'équipes jouant à l'extérieur...)*

*Ce club restera club « recevant » et, par souci d'équité, il sera chargé de :*

- *Gérer la feuille de match*
- *Présenter un arbitre central*
- *Organiser et financer le pot d'après match*

### Article 4 : Calendrier, nombre de joueurs, durée des rencontres, horaires, feuille de match

#### **Calendrier**

#### **La pratique se déroule en 2 phases : Automne et Printemps**

Possibilité de s'inscrire et se désinscrire à la trêve

La phase Automne se déroule entre mi-septembre et début décembre

La phase Printemps se déroule de fin mars à mi-juin.

Le club devra renouveler son engagement en début d'année. Message envoyée par le District, le moment venu

Lors de leur engagement, les équipes précisent **le jour** (lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi), **le lieu** et **l'heure du coup d'envoi** (entre 19h30 et 20h30) des rencontres lorsqu'elles reçoivent L'adversaire se déplace le jour fixé par le club recevant

*L'ensemble des clubs inscrits acceptent le principe de jouer les matchs à l'extérieur aux jours et heures précisés par les clubs recevants.*

*En cas d'impossibilité, le club visiteur contactera le club recevant afin de convenir d'une autre date*

*En cas de demande de report, les deux clubs concernés devront aviser le District, au plus tard à J-2 en respectant la procédure suivante :*

- *Accepter le report par mail, chacun de leur côté. Via leur adresse mail officielle*
- *Annoncer la date de reprogrammation du match*

*Si cette procédure n'est pas respectée, l'équipe à l'initiative du report se verra pénalisée d'un match avec forfait simple.*

#### **Constitution des Groupes**

En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission se chargera d'établir des groupes en fonction de critères géographiques et sportifs.

*Compte tenu de l'absence de montée-descente, de l'absence de champion, la Section « Foot Loisir et Vétérans » se réserve toute latitude pour répartir les équipes dans les groupes.*

*Pour autant, toute demande de modification par un club sera étudiée par la Section « Foot Loisir et Vétérans » dont la décision finale ne sera pas contestable et ne pourra donc pas faire l'objet d'appel.*

### **Nombre de joueurs par équipe**

#### **Les rencontres se jouent à 8, en priorité**

Le nombre de joueurs de chaque match sera déterminé le jour de la rencontre par les équipes

En cas de désaccord, le match se déroulera à 8 contre 8.

Les matchs dureront **2 fois 35 minutes**

### **Feuille de match**

Une feuille de match-type sera envoyée à chaque club engagé

*L'équipe recevant devra la remplir, la faire compléter par l'équipe visiteuse et la renvoyer sous 48h au District*

#### Article 5 : Qualifications

Les pratiquants devront disposer **d'une licence Libre ou d'une licence Loisir (coût 12 euros) dans le club**

Les joueurs pourront être double-licences. Etant double-licence, les joueurs pourront jouer 2 jours de suite (libre et loisir ou futsal et loisir).

Attention : un joueur étant uniquement licence Libre ne peut pas jouer 2 jours consécutifs

Des joueurs d'autres clubs (s'ils signent une licence Loisir dans le club) pourront jouer dans ce critérium, *sous réserve de l'accord du club Foot Libre*

Nombre de mutations et double-licences illimitées. Mixité possible

#### Article 6 : Lois du jeu

Pour le foot à 8 : lois du jeu traditionnelles. *Tacles offensifs ou défensifs formellement interdits*

Pour le foot à 11 : règlement traditionnel. *Tacles offensifs ou défensifs formellement interdits*

*L'esprit Foot Loisir et l'absence de tacles devront d'ailleurs être rappelés juste avant le coup d'envoi, par l'arbitre.*

#### Article 7 : Arbitrage et délégué

**L'équipe recevant fournit un arbitre et un assistant. L'équipe visiteuse fournit un assistant**

Les arbitres assistants peuvent devenir joueurs, s'ils sont inscrits comme joueurs sur la feuille de match. *Par contre, chaque joueur -assistant s'engage à assurer cette mission pour au moins une mi-temps, afin de limiter le turn-over.*

Pas de frais d'arbitrage

Pas de délégué ni dirigeant obligatoire

**Un capitaine est obligatoirement mentionné sur la feuille de match**

#### Article 8 : Discipline

En cas de problème, les commissions compétentes du District traiteront les dossiers

Il est rappelé que pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Beach-Soccer, Football Loisir), les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Beach-Soccer, Football Loisir).

La Section « Foot Loisir et Vétérans » se réserve le droit d'exclure *ou de ne pas engager les équipes qu'elle ne considère pas en rapport avec l'esprit de ce critérium Loisir*

*La Section « Foot Loisir et Vétérans » se réserve le droit d'imposer à une équipe Loisir d'exclure un joueur qui ne respecte pas l'esprit de ce critérium Loisir.*

#### Article 9 : Prix Foot Plaisir

Ce prix sera attribué uniquement *sur tout ou partie de* la phase Printemps. A la fin de la phase printemps, une communication sera adressée aux clubs